

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'bl « Eglise Protestante de Wavre », représentée par Monsieur DUBOIS, dont les bureaux se trouvent Avenue de la Belle Voie 15 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue de la Belle Voie, 15 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°247T2.

Le projet consiste en la construction d'un lieu de culte pour l'Église protestante en zone arrière du bâtiment existant, et présente les caractéristiques suivantes :

- Le volume principal existant et répertorié à l'inventaire conserve son affectation et n'est pas modifié ;
- Le volume annexe à l'arrière est neuf et est d'un gabarit R0 avec une hauteur sous corniche de 4m90 depuis le niveau fini extérieur arrière ;
- Le bâtiment neuf est prévu pour accueillir une capacité de 150 personnes (places assises) à l'arrière du bâtiment existant ;
- Un parement en bois de ton naturel pour le volume annexe à l'arrière ; des châssis en PVC de ton gris moyen ; des profils de rive en tôle de ton gris moyen ; des tuyaux de descentes d'eau pluviale en zinc de teinte gris moyen ;
- Une emprise au sol supplémentaire d'environ 216 m² ;
- Des emplacements de parkings sont prévus dans la zone à l'avant du bâtiment existant (8 places de parkings).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/03/2026 au 13/04/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 23 mars 2026